

**Conseil d'Administration n° 4**  
**Lundi 4 avril 2022 à 18 h 00**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**ACADEMIE DE NANTES**

**Collège Alexandre Soljenitsyne**  
**AIZENAY**

**Année scolaire : 2021-2022**

**Quorum : 15**

**Numéro de séance : 4**

**Nombre des présents : 24**

**Date de convocation : 22 mars 2022**

**Nombre d'absents excusés : 4**

**Présidence de Monsieur ROBIN Franck**

**SOMMAIRE**

**Décision**

**page**

**Numéro  
d'acte**

**Pièces jointes**

**DES QUESTIONS TRAITÉES**

**Avis**

**Vote**

**Extrait**

**Motion**

**désignation**

**N°**

**I- Fonctionnement :**

- |                                       |      |   |    |
|---------------------------------------|------|---|----|
| - Atelier sportif basket.             | Avis | 4 | 71 |
| - Règlement intérieur.                | Vote | 5 | 72 |
| - Organisation fin d'année scolaire.  | Vote | 7 | 74 |
| - Organisation rentrée scolaire 2022. | Vote | 8 | 75 |

**II- Affaires pédagogiques et éducatives :**

- |                         |      |    |    |
|-------------------------|------|----|----|
| - Atelier artistique.   | Avis | 9  | 76 |
| - Atelier scientifique. | Avis | 10 | 77 |
| - Education aux médias. | Avis | 11 | 78 |

**III- Affaires financières :**

- |                                 |         |    |         |
|---------------------------------|---------|----|---------|
| - Dons.                         | Vote    | 11 | 79 à 80 |
| - Séjours pédagogiques.         | Vote    | 12 | 81 à 83 |
| - Compte financier 2021.        | Vote    | 13 | 84      |
| - Affectations des résultats.   | Vote    | 17 | 85      |
| - Echéanciers prélèvements D.P. | Avis    | 18 | 86      |
| - D.B.M.                        | Vote    | 18 | 87      |
| - Crédits globalisés.           | Vote    | 19 | 88      |
| - Manuels scolaires.            | Vote    | 19 | 89      |
| - Fonds sociaux.                | Extrait | 19 |         |
| - Contrats et conventions.      | Vote    | 20 | 90      |

**IV- Questions diverses**

- |                      |         |    |
|----------------------|---------|----|
| - Question F.C.P.E.  | Extrait | 20 |
| - Alerte C.D. 85.    | Extrait | 21 |
| - Prochaine réunion. | Extrait | 22 |

**Signatures**

**Le Président de séance,**  
**Franck ROBIN**



**La Secrétaire de séance,**  
**Morganne GEFARD**



**Conseil d'Administration n° 4**  
**Lundi 4 avril 2022 à 18 h 00**

**PRESENCE AU CONSEIL**

Séance du : 4 avril 2022

Qualité	Titulaires			Suppléants					
	Nom-Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E	
<b>Administration</b>	Chef d'établissement	ROBIN Franck	X						
	Adjoint	BUIL Samuel	X						
	Gestionnaire	DELISLE Magalie	X						
	CPE	KERZULEC Fabienne	X						
<b>Elus locaux</b>	Collectivité de rattachement	HERMOUET Mireille		X	X				
	Collectivité de rattachement	LEBOEUF Alain		X	X				
	Groupement de commune	ADELEE Serge	X						
	Commune siège	PONZO Marjorie	X						
<b>Personnalité qualifiée</b>		LEMOINE Aurélie		X	X				
<b>S/Total</b>			6	3	3		0	0	0
<b>Personnels de l'établissement</b>	Personnels d'enseignement	GUILLOTEAU Fabien	X						
		RAUTUREAU Christine	X						
		YVIS Morgane		X	X	M.RAIMOND Jean-Charles	X		
		BORDIN Lucile	X						
		LIEURADE Sophie	X						
		FRANCOIS Laetitia	X						
		COTTIN Morgane	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	PANIER Nicolas	X						
		GRONDIN Mélanie	X						
<b>S/Total</b>			8	1	1		1	0	0
<b>Parents d'élèves et élèves</b>	Elus parents d'élèves	PERRIN Nadia	X						
		BERTIN Mariannick	X						
		GUILLARD Pascale	X						
		GEFARD Morgane	X						
		DOUART Morgane	X						
		RAVIER Coralie	X						
		DE ALMEIDA Christine	X						
	Elèves	NAULLEAU Enola	X						
		LOUVEAU Jules	X						
		FERNANDES Cléa	X						
<b>S/Total</b>			10	0	0		0	0	0
<b>TOTAL</b>			24	4	4		1	0	0

**Conseil d'Administration n° 4**  
**Lundi 4 avril 2022 à 18 h 00**

22 membres présents à 18 h 01, le président ouvre la séance du conseil d'administration.  
Le secrétariat de séance est pris en charge par une représentante des Parents d'élèves,  
Madame Morganne GEFARD.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration propose l'adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration n° 3, séance du jeudi 3 février 2022.

**Pour : 22 voix**

**Abstention : 0voix**

**Contre : 0 voix**

Monsieur le Président du Conseil d'Administration propose ensuite au vote l'ordre du jour modifié :

I- Fonctionnement :

- Atelier sportif basket.
- Règlement intérieur.
- Organisation de la fin d'année scolaire.
- Organisation de la rentrée scolaire 2022-2023.

II- Affaires pédagogiques et éducatives :

- Atelier artistique.
- Atelier scientifique.
- Education aux médias.

III- Affaires financières :

- Dons.
- Séjours pédagogiques.
- Compte financier 2021.
- Affectation des résultats.
- Echéanciers prélèvement automatique D.P.
- D.B.M.
- Crédits globalisés.
- Manuels scolaires.
- Contrats et conventions.

IV- Questions diverses

- **Question F.C.P.E.**
- **Alerte Conseil Départemental 85.**
- **Prochaine réunion.**

*Arrivée à 18h04 de Mme PONZO et Mme RAIMOND*

L'ordre du jour du lundi 4 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

**Pour : 24 voix**

**Abstention : 0voix**

**Contre : 0 voix**

**Conseil d'Administration n° 4**  
**Lundi 4 avril 2022 à 18 h 00**

**I- Fonctionnement**

➤ *Atelier sportif basket.*

Monsieur le Principal a invité Monsieur Martin COUGNAUD, le Président du Basket Club d'Aizenay.

Avant de lui laisser la parole pour présenter le projet envisagé, le Principal précise qu'un échange a déjà eu lieu au collège en présence du Coordonnateur d'E.P.S.

Monsieur Martin COUGNAUD présente le projet aux membres du conseil d'administration.

Les objectifs de l'Atelier sont :

- *Offrir un entraînement de basket plus soutenu dans le travail d'apprentissage et de perfectionnement individuel offensif et défensif tout en suivant une scolarité normale,*
- *Permettre d'atteindre un bon niveau de pratique du basket,*
- *Acquérir les capacités à prendre part à l'activité dans le respect des règles, de l'adversaire et des partenaires,*
- *Intégration de l'Arbitrage dans le programme de formation.*

Organisation prévue :

- Les élèves de l'atelier suivent intégralement le programme officiel correspondant à leur cycle. Leur emploi du temps est aménagé pour suivre les séances d'entraînements, à l'identique de ce qui est actuellement pratiqué pour l'atelier football.
- Durée : 1h30 hebdomadaire de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, en plus des heures d'EPS, le mardi ou le vendredi de 15h50 à 17h30.
- L'encadrement sera fait par un entraîneur diplômé du BPJEPS détaché par le Basket Club Aizenay.

Conditions d'admission :

- Être licencié dans un club affilié à la Fédération Française de Basket-Ball (FFBB),
- Retirer et remplir le dossier d'inscription,
- Avoir un dossier scolaire satisfaisant (travail et comportement),
- Passer les tests d'entrée.

La capacité maximale sera de 20/25 élèves par encadrant.

Les admissions seront gérées par le Basket Club d'Aizenay et l'organisation se fera en concertation avec le collège.

L'information sera diffusée auprès des futurs sixièmes par les écoles publiques du secteur.

Le Président du Conseil d'Administration soumet à l'avis des membres ce dossier de projet de création d'un atelier sportif basket pour l'année scolaire 2022 – 2023.

**Pour : 24 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

La convention sera présentée lors du Conseil d'Administration de juillet.

## Conseil d'Administration n° 4 Lundi 4 avril 2022 à 18 h 00

### ➤ *Règlement intérieur.*

Le Principal rappelle que le lycée d'Aizenay va ouvrir ses portes à la rentrée scolaire prochaine, en septembre 2022 et la présence de ce nouvel établissement scolaire sur le territoire va impacter l'organisation du transport scolaire pour tous les élèves, du premier degré jusqu'au lycée.

Dans un premier temps, il est présenté l'estimation réalisée par le Syndicat Mixte des Transports Scolaires selon deux hypothèses, l'une sans changement d'horaires et l'autre en commençant et en finissant 30 minutes plus tôt :

ESTIMATION TEMPS D'ATTENTE AU COLLEGE						
CIRCUIT C1	HORAIRES ACTUELS COLLEGES SEULS		SANS CHANGEMENT HORAIRES COLLEGES		AVEC CHANGEMENT HORAIRES COLLEGES	
	COLLEGES Matin : 8h30 Soir : 17h00		COLLEGES Matin : 8h30 Soir : 17h00	LYCEE Matin : 8h00 Soir : 17h30	COLLEGES Matin : 8h00 Soir : 16h30	LYCEE Matin : 8h00 Soir : 17h30
MATIN ARRIVEE	8h15		8h00		7h50	
TEMPS ATTENTE AVANT COURS	15'		30'		10'	
SOIR ARRIVEE	17h15		17h25		16h40	
TEMPS ATTENTE APRES COURS	15'		25'		10'	
TEMPS TOTAL ATTENTE AU COLLEGE	30'		55'		20'	

Afin de trouver une solution la plus optimale possible pour l'ensemble des jeunes transportés, une nouvelle réunion a été organisée le 14 mars, en présence des transporteurs, de la région, du syndicat mixte des transports scolaires et des établissements scolaires d'Aizenay.

De ces échanges, il en résulte que le collège Alexandre Soljenitsyne commencerait 10 minutes plus tôt et finirait 15 minutes plus tôt. Les nouveaux horaires seront alors :

	De...		... à	
Ouverture du collège	8 h 00	<b>7 h 45</b>		
Prise en charge des élèves	8 h 25	<b>8 h 15</b>		
Cours M1	8 h 30	<b>8 h 20</b>	9 h 25	<b>9 h 15</b>
Cours M2	9 h 25	<b>9 h 15</b>	10 h 20	<b>10 h 10</b>
Récréation matin	10 h 20	<b>10 h 10</b>	10 h 40	<b>10 h 30</b>
Cours M3	10 h 40	<b>10 h 30</b>	11 h 35	<b>11 h 25</b>
Cours M4	11 h 35	<b>11 h 25</b>	12 h 30	<b>12 h 20</b>
Pause méridienne	12 h 30	<b>12 h 20</b>	13 h 55	<b>13 h 40</b>
Cours S1	14 h 00	<b>13 h 45</b>	14 h 55	<b>14 h 40</b>
Cours S2	14 h 55	<b>14 h 40</b>	15 h 50	<b>15 h 35</b>
Récréation après-midi	15 h 50	<b>15 h 35</b>	16 h 05	<b>15 h 50</b>
Cours S3	16 h 05	<b>15 h 50</b>	17 h 00	<b>16 h 45</b>
Fermeture du collège	17 h 30	<b>17 h 15</b>		

Le règlement intérieur du collège doit prendre en compte ces nouveaux horaires. Les modifications ainsi apportées, et présentées ci-après, sont soumises au vote des membres du conseil d'administration ce lundi 4 avril 2022.

**Conseil d'Administration n° 4**  
**Lundi 4 avril 2022 à 18 h 00**

(...)

**I – ORGANISATION DE LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT**

**A – Les Horaires.**

**1- L'accueil des élèves.**

Le collège est ouvert aux élèves de ~~8 h 00~~ **7 h 45** à ~~17 h 30~~ **17 h 15** les lundi, mardi, jeudi et vendredi ; et de ~~8 h 00~~ **7 h 45** à 12 h 30 le mercredi. **Pour entrer au collège, chaque élève doit obligatoirement présenter son carnet de liaison.** Les élèves ont accès à leur casier pour déposer ou récupérer leur matériel.

En début de demi-journée et après la récréation, les élèves se rangent calmement sur la cour à l'emplacement prévu où ils seront pris en charge par un adulte. Au moment des interclasses, les élèves rejoignent, sans s'attarder, la salle du cours suivant. Organisation de la journée :

MATIN		APRÈS-MIDI	
Mise en rangs	<del>8 h 25</del> <b>8 h 15</b>	Mise en rangs	<del>13 h 55</del> <b>13 h 40</b>
M1	<del>8 h 30</del> <del>9 h 25</del> <b>8 h 20 – 9 h 15</b>	S1	<del>14 h 00</del> <del>14 h 55</del> <b>13 h 45 – 14 h 40</b>
M2	<del>9 h 25</del> <del>10 h 20</del> <b>9 h 15 – 10 h 10</b>	S2	<del>14 h 55</del> <del>15 h 50</del> <b>14 h 40 – 15 h 35</b>
Récréation	<del>10 h 20</del> <del>10 h 40</del> <b>10 h 10 – 10 h 30</b>	Récréation	<del>15 h 50</del> <del>16 h 05</del> <b>15 h 35 – 15 h 50</b>
M3	<del>10 h 40</del> <del>11 h 35</del> <b>10 h 30 – 11 h 25</b>	S3	<del>16 h 05</del> <del>17 h 00</del> <b>15 h 50 – 16 h 45</b>
M4	<del>11 h 35</del> <del>12 h 30</del> <b>11 h 25 – 12 h 20</b>	S4 (*)	<del>17 h 00</del> <del>17 h 55</del> <b>16 h 45 – 17 h 40</b>

(\*) uniquement pour les élèves inscrits à l'aide aux devoirs et aux élèves en retenue.

(...)

**3- Les services administratifs de la Direction.**

Les secrétariats (Direction et Gestion) sont ouverts au public de 8 h 15 à 12 h 30 et de 13 h 30 à ~~17 h 30~~ **17 h 15** les lundi, mardi, jeudi et vendredi ; et de 8 h 15 à 11 h 30 le mercredi.

(...)

Une discussion s'engage. Les membres du Conseil indiquent qu'il aurait fallu associer tous les établissements. Il leur semble que le lycée soit seul décisionnaire et que les autres établissements scolaires devront s'adapter à ses choix.

Il faut organiser les circuits en anticipant l'organisation globale du lycée. C'est un calcul prévisionnel. Le matin collégiens et lycéens prendraient le même car et le soir, il y aurait 2 dessertes. Une comparaison est effectuée avec les lycées du même type qui commencent les cours à 8h00.

Monsieur le Président soumet au vote aux membres du Conseil d'Administration l'adoption de ce règlement intérieur pour le collège Alexandre Soljenitsyne, modifié après prise en compte des nouveaux horaires à partir de la rentrée de septembre 2022.

**Pour : 8 voix**

**Abstention : 7 voix**

**Contre : 9 voix**

Les représentants des professeurs ont souhaité que la motion ci-après soit ajoutée au compte rendu du conseil d'administration.

**Conseil d'Administration n° 4**  
**Lundi 4 avril 2022 à 18 h 00**

**Motion concernant les nouveaux horaires pour l'année 2022-2023**  
**Motion soumise au CA du 4 avril 2022 par les représentants**  
**des enseignants du collège Alexandre Soljenitsyne**

Les enseignants du collège A. Soljenitsyne souhaitent attirer l'attention sur les nouveaux horaires définis pour l'année 2022-2023. Ces nouveaux horaires sont la conséquence d'une réorganisation des transports due à la création du lycée d'Aizenay et de sa desserte. Nous comprenons qu'il faille associer tous les établissements du territoire pour faciliter les ramassages quotidiens. Cependant, au lieu de profiter de ce moment de transition où la réflexion pourrait servir le bien être des élèves, nous avons l'impression que la gestion des horaires se base uniquement sur une gestion logistique des transports. Or l'impact sur l'hygiène de vie des élèves, sur leur sommeil, et donc sur la consolidation des apprentissages devrait être au cœur de la mesure prise.

Aujourd'hui, nous estimons que, pas moins de 50% de nos élèves quittent leur domicile dès 7h15 chaque matin pour une prise en charge au collège à 8h25. Les nouveaux horaires prévoient une prise en charge de nos élèves 10 minutes plus tôt soit à 8h15. Il serait intolérable que ces mêmes élèves se retrouvent à quitter leur domicile à 7h05 ! Même si la durée réglementaire de transport scolaire ne doit pas excéder 1h30 par jour, nous estimons que la fatigue engendrée portera préjudice aux élèves et à leurs apprentissages.

Au regard des éléments décrits, les représentants des enseignants ont décidé de s'abstenir de voter ces nouveaux horaires.

Pour l'équipe enseignante,  
les membres du Conseil d'Administration.

➤ ***Organisation de la fin d'année scolaire.***

Les élèves de tous les niveaux (6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>) ont cours jusqu'au mardi 28 juin 2022 à 17 h 00 selon leurs emplois du temps habituels. La restitution des livres s'effectuera dans du 24 au 28 juin ; un planning de restitution sera établi. Les manuels scolaires non rendus seront facturés aux familles.

Les salles d'examen pour les épreuves du Diplôme National du Brevet (D.N.B.) seront préparées le mercredi 29 juin 2022 afin de pouvoir accueillir les 413 candidats prévus. Les élèves de tous les niveaux ne pourront être accueillis en raison de la préparation des salles d'examen.

Les épreuves du D. N. B. se dérouleront : jeudi 30 juin 2022 (Français 1ère partie de 9 h 00 à 10 h 30 ; puis, Français 2ème partie de 10 h 45 à 12 h 15 - Mathématiques de 14 h 30 à 16 h 30) et vendredi 1er juillet 2022 (Histoire, géographie et enseignement moral civique de 9 h 00 à 11 h 00 - Sciences de 13 h 30 à 14 h 30). Le collège accueillera les candidats d'autres collégiens ; ceux des collèges Sainte-Marie (Aizenay) et Puy-Chabot (Le Poiré-sur-Vie).

En raison de ces épreuves, il n'y aura pas de cours et les élèves des classes de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> ne seront pas accueillis au collège les 29 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2022. Durant ces deux jours d'épreuves, le service de demi-pension sera assuré uniquement pour les élèves de 3<sup>ème</sup> du collège habituellement demi-pensionnaires.

Après l'épreuve de sciences, les élèves de troisième seront libérés : fin de l'année scolaire. Les affectations post 3<sup>ème</sup> seront diffusées le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 à 14 h 30. Un courrier sera remis aux élèves à l'issue de l'épreuve de sciences.

**Conseil d'Administration n° 4**  
**Lundi 4 avril 2022 à 18 h 00**

Le collège Alexandre SOLJENITSYNE est centre de correction et de notation pour 693 candidats de la série Générale. Les corrections se dérouleront du lundi 4 au mercredi 6 juillet 2022. De ce fait, les élèves ne pourront être accueillis et il n'y aura pas de cours.

Les journées pédagogiques de fin d'année seront organisées du mercredi 29 juin au jeudi 7 juillet en prenant en compte les convocations aux examens des professeurs. Ces temps banalisés permettront entre autre, de préparer les salles d'examens, d'aborder le bilan de l'année écoulée et de préparer la rentrée scolaire 2022-2023. De ce fait, il n'y aura aucun cours ; néanmoins, l'accueil des élèves qui se présenteraient au collège sera assuré le jeudi 7 juillet 2022.

Le Président du Conseil d'Administration propose au vote des membres du conseil d'administration cette organisation pour la fin d'année scolaire 2021 - 2022.

**Pour : 24 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

Le Principal rappelle, comme les autres années, nous offrirons la possibilité aux élèves du niveau 4<sup>ème</sup> qui le souhaitent, de réaliser un (ou plusieurs) **stage d'observation** en milieu professionnel du mercredi 29 juin au jeudi 7 juillet 2022. Les élèves intéressé-es doivent demander une convention par stage au secrétariat de Direction.

➤ **Organisation de la rentrée scolaire 2022-2023.**

La rentrée pour l'année scolaire 2022-2023 se fera de la façon suivante :

**Jeudi 25 août 2022** : ouverture des secrétariats de Direction et de Gestion au public.

**Mercredi 31 août 2022** : rentrée des enseignants.

**Jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022** : à 8 h 25 rentrée des élèves inscrits en 6<sup>ème</sup>.

Toute la journée sera consacrée à la découverte de l'établissement et à l'intégration des élèves dans la classe. Les parents auront la possibilité d'accompagner leur enfant pour l'appel du matin. Les élèves des autres niveaux ne seront pas présents.

**Vendredi 2 septembre 2022** : à 8 h 25 rentrée des élèves des autres niveaux : 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. Les élèves seront pris en charge par leurs Professeurs principaux en M1 et M2. Début des cours pour les élèves de 6<sup>ème</sup>.

**Lundi 5 septembre 2022** : début de l'emploi du temps normal pour les élèves de tous les niveaux.

Les manuels scolaires seront distribués gratuitement par le collège le jour de la rentrée de chaque classe. Les manuels non restitués en fin d'année scolaire seront facturés.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration propose au vote cette organisation pour la rentrée scolaire 2022-2023.

**Pour : 24 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**



**Conseil d'Administration n° 4**  
**Lundi 4 avril 2022 à 18 h 00**

**II- Affaires pédagogiques et éducatives.**

En préalable, Monsieur le Principal présente un bilan des Portes Ouvertes qui se sont déroulées le samedi 19 mars 2022 au Collège Alexandre Soljenitsyne.

Présentation comparée des chiffres de fréquentation pour les Portes ouvertes 2022.

2020				2022			
Nombre de visites réelles par rapport au nombre de visites attendues				Nombre de visites réelles par rapport au nombre de visites attendues			
<i>Ecoles publiques</i>		<i>Ecoles privées</i>		<i>Ecoles publiques</i>		<i>Ecoles privées</i>	
96 / 126	76 %	24 / 15	160 %	99 / 132	75 %	9 / 21	43 %
Répartition par origine scolaire				Répartition par origine scolaire			
<i>Ecoles publiques</i>		<i>Ecoles privées</i>		<i>Ecoles publiques</i>		<i>Ecoles privées</i>	
96 / 168	57 %	24 / 188	13 %	99 / 178	56 %	9 / 180	5 %
Total réel sur total attendu				Total réel sur total attendu			
120 / 158		76 %		108 / 153		71 %	

Les Portes Ouvertes 2022 ont été un réel succès. Cette nouvelle organisation avec prise de rendez-vous en préalable a permis de fluidifier et de réguler les visiteurs sur l'ensemble de la matinée ; mais une question est posée : n'a-t-elle pas éloigné les familles les plus fragiles ?

L'intérêt des familles du secteur pour le collège Alexandre Soljenitsyne semble se poursuivre ; mais reste à confirmer lors des inscriptions des futurs élèves de sixième.

➤ **Atelier artistique.**

Le Principal présente la description du projet proposé par Monsieur Tony RENO, professeur d'Arts Plastiques.

L'atelier artistique et numérique est proposé aux élèves de 4<sup>ème</sup>. Quinze élèves y participent à raison d'une heure par semaine à l'année, incluse dans leur emploi du temps.

Cet atelier a pour objectif de sensibiliser les élèves à la pratique du numérique en liaison avec l'art plastique. Les élèves travaillent essentiellement sur le jeu vidéo 3D «Woodway» créé et développé au collège Soljenitsyne depuis 2 ans. Ils utilisent des logiciels de retouche d'image et de modélisation 3D ainsi que le logiciel Unity destiné à la conception de jeu vidéo. Des impressions d'objets 3D viennent compléter l'expérience avec l'utilisation de l'imprimante 3D du collège.

Un site internet présente le projet à l'adresse : [siroko.wix.com/start](http://siroko.wix.com/start)

## Conseil d'Administration n° 4 Lundi 4 avril 2022 à 18 h 00

«*WoodWay*» est un jeu vidéo en 3D conçu à partir de l'environnement du collège qui sert de support de cours aux Arts Plastiques à travers la résolution d'énigmes. L'histoire immerge les élèves dans un monde fantastique dans lequel sont insérés des œuvres, des monuments et des travaux d'élèves.

### Objectifs et compétences visées:

- ✓ Sensibiliser les élèves à la pratique du numérique en liaison avec l'art.
- ✓ Recourir à des outils numériques à des fins de création artistique.
- ✓ Communiquer, échanger, publier et participer à des travaux collaboratifs.
- ✓ Savoir travailler en autonomie sur un projet artistique numérique.
- ✓ Être capable d'ouverture et de curiosité.

Le Président du Conseil d'Administration soumet à l'avis des membres ce dossier de projet de l'atelier artistique pour l'année scolaire 2022 – 2023.

**Pour : 24 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

### ➤ *Atelier scientifique.*

Le Principal présente le projet «*Sciences et investigation policière*» proposé par l'équipe des professeurs de sciences (S.V.T. : Sandra ROUSSEAU et Stéphane DUGUIN – S.P.C. : Jean-Charles RAIMOND et Morgane YVIS – Technologie : Frédéric SAGNY). L'atelier sera proposé prioritairement aux élèves de troisième.

Les objectifs généraux sont :

- ➔ promouvoir une démarche scientifique, favoriser la rencontre entre le monde de l'éducation et le monde de la recherche et encourager les approches transversales et pluridisciplinaires (S.V.T, Physique-Chimie et Technologie).
- ➔ dans la mesure où ils permettent de :
  - ✓ promouvoir une approche propice à l'acquisition de méthodes scientifiques : observer, formuler des hypothèses, expérimenter, interpréter, communiquer ;
  - ✓ favoriser l'autonomie de l'élève, l'esprit critique et le sens de la responsabilité ;
  - ✓ sensibiliser les élèves à l'univers de la science (de l'histoire des sciences aux événements scientifiques d'actualité) ;
  - ✓ encourager les approches transversales au carrefour des disciplines ;
  - ✓ faire découvrir aux élèves le monde de la recherche (secteurs, lieux, sites, activités, métiers), grâce à l'établissement de liens privilégiés (chercheurs, ingénieurs, techniciens, doctorants) ;
  - ✓ concevoir et réaliser des projets en partenariat avec d'autres acteurs.

La thématique générale consiste à mener une enquête, à l'image d'une investigation policière, autour de la situation suivante : un individu a occupé une pièce du collège pendant plusieurs semaines. Les élèves devront découvrir qui et pourquoi à travers l'étude de nombreux indices (utilisation d'un logiciel de comparaison d'empreintes, analyse de formules sanguines et d'ADN en fin d'année en vue de démasquer le meurtrier à la toute dernière séance). Un intervenant extérieur (l'école de l'ADN) vient clôturer l'atelier au mois de juin.

Le Président du Conseil d'Administration soumet à l'avis des membres ce dossier de demande de création d'un atelier scientifique et technique pour l'année scolaire 2022 – 2023.

**Pour : 24 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

## Conseil d'Administration n° 4 Lundi 4 avril 2022 à 18 h 00

### ➤ *Education aux médias.*

Monsieur le Principal présente le projet « *Vers la mise en place d'une webradio au collège* », proposé par Monsieur Mickaël ALBERT, à destination des élèves de quatrième.

#### *Un état des lieux des besoins des élèves :*

- De nombreux élèves sont peu informés de ce qui se passe dans l'établissement et leur entourage proche.
  - De nombreux élèves considèrent comme séparées les compétences de lecture, d'écriture et d'expression.
- Le format radio est une manière de relier les trois domaines.

#### *Les objectifs du projet :*

- *Améliorer ses stratégies de recherche documentaire et aller au-devant de l'information.*
- *Produire des messages d'information sous forme d'articles, de chroniques radio, d'interviews, de sondages.*

#### *Les principales étapes du projet :*

- ✚ *Comprendre le fonctionnement de la chaîne d'information,*
- ✚ *Comprendre le fonctionnement d'une radio,*
- ✚ *Découvrir différentes rubriques radio possibles, différents types d'émission,*
- ✚ *Travailler l'écriture d'articles puis la mise en voix et l'enregistrement,*
- ✚ *Réaliser une 1ère émission en lien avec l'intervenante de la radio graffiti,*
- ✚ *S'informer des différentes activités réalisées au collège et collecter des informations au fur et à mesure des semaines,*
- ✚ *Alimenter des émissions mensuelles.*

Monsieur le Président du Conseil d'Administration soumet à l'avis des membres, ce dossier de Classe à Projet d'Education aux Médias, qui entre dans le Parcours Citoyen des élèves, pour l'année scolaire 2022-2023.

**Pour : 24 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

### **III- Affaires financières.**

#### ➤ *Dons.*

##### ✓ *Don du Foyer Socio-Educatif.*

Afin de réduire les coûts des séjours pédagogiques pour les familles, le Foyer Socio-Educatif du collège se propose de faire un don de 3 575,00 €, réparti comme suit :

- Bellevaux 4<sup>ème</sup> : don F.S.E. 912,00 €
- Rome latiniste 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> : don F.S.E. 675,00 €
- Normandie/Paris 3<sup>ème</sup> : don F.S.E. 1 620,00 €
- Echange avec Gars-am-Inn : don F.S.E. 368,00 €

Le Président du Conseil d'Administration demande aux membres d'accepter le don du F.S.E. au collège pour un montant de 3 575,00 € permettant de réduire le coût pour chaque participant.

**Pour : 24 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

**Conseil d'Administration n° 4**  
**Lundi 4 avril 2022 à 18 h 00**

✓ *Dons anonymes.*

Le Principal remercie ces deux personnes qui ont décidé de faire un don anonyme afin de réduire le coût du séjour à Rome, pour un montant total de 60,00 €.

Le Président du Conseil d'Administration demande aux membres d'accepter ces deux dons anonymes au collège pour un montant total de 60,00 €, permettant de réduire le coût pour chaque participant du séjour à Rome.

**Pour : 24 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

➤ *Séjours pédagogiques.*

✓ *Echange Franco-Allemand.*

Le budget prévisionnel de l'échange avec l'Allemagne a été adopté lors du Conseil d'Administration du 19 octobre 2021. Depuis, plusieurs éléments nous obligent à voter un nouveau budget :

- L'augmentation du prix du carburant (+ 1 751,00 €),
- Un nombre moindre d'élèves participants (23 au lieu de 28),
- La souscription d'une assurance (+323,14 €).

La combinaison de ces facteurs impacte le coût pour les familles. Ainsi, le coût du séjour atteint 395,49 € au lieu de 260,39 €.

Une fois les aides déduites et la participation de l'établissement, le coût pour les familles atteint 280,00 €.

Le Président du Conseil d'Administration soumet au vote le financement de l'échange franco-allemand.

**Pour : 24 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

✓ *Bilan du séjour à Rome du 7 au 11 mars 2022.*

Le coût total du séjour s'élève à 12 898,40 €. Les recettes sont les suivantes :

- Participation des familles à hauteur de 9 925,00 € soit 397,00 € par participant,
- Subvention du Conseil Départemental à hauteur de 625,00 € soit 25,00 € par participant,
- Dons à hauteur de 735,00 € soit 29,40 € par participant,
- Participation de l'établissement à hauteur de 1 613,40 €.

Le budget étant équilibré, il n'y a pas de remboursement à effectuer auprès des familles.

Monsieur le Principal soumet au vote des membres du conseil, le bilan du séjour pédagogique à Rome en Italie.

**Pour : 24 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

**Conseil d'Administration n° 4**  
**Lundi 4 avril 2022 à 18 h 00**

✓ *Bilan du séjour Normandie/Paris du 7 au 10 mars 2022.*

Le coût total du séjour s'élève à 33 546,51 €. Les recettes sont les suivantes :

- Participation des familles à hauteur de 29 655,00 € soit 329,50 € par participant,
- Dons à hauteur de 1 620,00 € soit 18,00 € par participant,
- Participation de l'établissement à hauteur de 2 721,51 €.

Le budget fait apparaître un déséquilibre de 450,00 € soit 5,00 € par participant.

Etant donné que nous sommes sous le seuil des 8,00 € à rembourser, le remboursement se fera sur demande. Les familles auront un délai de 3 mois pour demander le remboursement du séjour.

Monsieur le Principal soumet au vote des membres du conseil, le bilan du séjour pédagogique Normandie/Paris.

**Pour : 24 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

► *Compte financier 2021.*

Monsieur l'agent comptable présente, avec Monsieur le Principal et Madame la Gestionnaire, le compte-financier 2021 et le compte rendu de gestion.

En préalable, Monsieur le Principal remercie Madame la Gestionnaire pour le travail réalisé dans l'élaboration du rapport relatif du compte financier 2021, tant pour l'ordonnateur que pour l'agent comptable.

A) Les différences entre les prévisions et les réalisations des dépenses et des recettes

En dépense, sur chacun des services, les réalisations budgétaires sont inférieures aux prévisions. Il faut savoir qu'un service ne peut être déficitaire.

L'écart sur le service AP s'explique par :

- un reliquat de subvention sur les manuels scolaires à hauteur de 2 962,87 €,
- la non utilisation de la totalité des crédits ouverts pour le transport de nos élèves. En effet, en raison de la crise sanitaire, plusieurs sorties ont été annulées.

L'écart sur le service SRH est lié à l'excédent du crédit nourriture ainsi qu'à l'augmentation des stocks alimentaires.

Sur le service VE, l'écart est dû à un reliquat de subvention Fonds Social à hauteur de 4 288,23 €.

Enfin sur le service ALO, tous les crédits ouverts n'ont également pas été utilisés en totalité notamment en entretien des bâtiments.

En recettes, les écarts entre les prévisions et les réalisations sont les importants sur le service VE. Les raisons sont liées aux reliquats de subventions fonds social. A noter sur le service ALO des réalisations supérieures aux prévisions liées à un ordre de recette exceptionnel relatif à un trop perçu de l'A.S.P. qui gérait il y a quelques années les contrats aidés.

B) Mise en parallèle des recettes et des dépenses réalisées

Sur la quasi-totalité des services les recettes sont supérieures aux dépenses. L'exception porte sur le service AP sur lequel un prélèvement sur fonds de roulement a été nécessaire au moment de la confection du budget pour faire face aux prévisions de dépenses. Le montant du prélèvement était de 12 986,59 €. Aucun autre prélèvement sur fonds de roulement n'a été opéré sur l'exercice 2021.

### Conseil d'Administration n° 4 Lundi 4 avril 2022 à 18 h 00

#### C) Evolution des recettes et des dépenses sur les quatre dernières années

On note cette année une augmentation des recettes et des dépenses par rapport à 2020 qui avait été fortement impactée par la crise sanitaire. A noter néanmoins qu'on ne retrouve pas le niveau des années antérieures. La crise sanitaire continue donc de se faire sentir avec notamment l'absence de séjours éducatifs.

A noter que l'exercice est excédentaire tout comme en 2020. Ainsi, le fonds de roulement augmente. Ceci est le signe d'un ralentissement des activités de l'établissement notamment sur le plan pédagogique. La crise sanitaire est le principal facteur qui explique cette baisse d'activité.

#### D) Bilan des aides et des subventions

##### a) Les subventions départementales

- La subvention de fonctionnement : 123 006 € soit 96,8 % des subventions départementales.

L'évolution de cette subvention est liée à l'évolution des effectifs, aux surfaces, et aux dépenses de viabilisation à N-1.

Elle est répartie sur les services AP (17,38 %), VE (2,21 %) et ALO (80,41 %).

- Les autres subventions départementales :

Objet	Montant	Service	% d'utilisation	Observations
Aides départementales aux collégiens	1 200,00 €	VE	100,00 %	Ces aides sont versées aux familles qui ont d'importantes difficultés financières sur demande. L'aide attribuée est de 150 € par enfant. 8 enfants ont été aidés en 2021 (6 familles)
Fonds Commun des Services d'Hébergement	2 877,30 €	SRH	100,00 %	Ces aides sont versées sur demande afin de renouveler le matériel du service restauration et faire face aux grosses réparations.
<b>TOTAL</b>	<b>4 077,30 €</b>			

## **Conseil d'Administration n° 4** **Lundi 4 avril 2022 à 18 h 00**

### b) Les subventions d'Etat

#### - Les crédits globalisés :

Les crédits globalisés servent normalement au financement des manuels scolaires, des droits de reprographie, des carnets de correspondance, du projet d'établissement et des projets autour du C.E.S.C. Cependant les subventions accordées ne permettent pas de tout financer. Ainsi, les carnets de correspondance, le projet d'établissement et les projets autour du C.E.S.C. sont financés via la subvention de fonctionnement du Conseil Départemental.

On voit sur le graphique une nette diminution des crédits jusqu'en 2015 puis une forte augmentation en 2016 et 2017 liée à la refonte des programmes. Depuis la subvention diminue et a pour but de servir uniquement les réassorts.

#### - Les aides aux familles :

Les fonds sociaux : la subvention 2021 atteint 2 942,45 € soit une augmentation par rapport à 2020. A cette subvention s'est ajouté un reliquat non négligeable qui a permis de faire face à l'ensemble des demandes. Ainsi 5 490,84 € d'aides ont été accordées aux familles pour de la demi-pension et des fournitures scolaires avec notamment la prise en charge de ces dernières pour l'ensemble des élèves boursiers de l'établissement. Au 31 décembre 2021, nous disposons d'un reliquat de subvention de 4 288,23 €.

Concernant les bourses nationales, 23,4 % de nos élèves sont boursiers pour le premier semestre 2021. La proportion diminue légèrement à compter de septembre 2021 pour atteindre 20,9 % de nos élèves.

### c) Les autres subventions, aides et ressources

La location de deux logements en convention d'occupation précaire est une ressource importante qui permet de financer différents projets. Sans cette ressource, l'exercice serait déficitaire.

Un don de 1 900,00 € a été attribué par le Foyer Socio-éducatif afin d'aider au financement des sorties scolaires.

Parmi les autres produits on retrouve une subvention de la région des Pays de la Loire pour la prise en charge du transport de nos élèves souhaitant se faire vacciner et une subvention de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles qui a permis de financer divers projets pédagogiques.

### E) Répartition du budget par service

SRH : 53,01 %

ALO : 29,30 %

AP : 9,67 %

SBN : 5,84 %

VE : 2,18 %

**Conseil d'Administration n° 4**  
**Lundi 4 avril 2022 à 18 h 00**

F) Les différents pôles de dépenses

Les denrées alimentaires représentent la plus grosse part des dépenses (137 627,40 € soit 29,5% du budget total.

Derrière on retrouve la viabilisation : 68 145,42 € soit + 13,7% par rapport à 2020. Cette augmentation est liée à une augmentation des consommations de chauffage et une augmentation des tarifs de l'électricité notamment en décembre 2021 (tarifs multipliés par 3).

Ensuite viennent les versements auprès de la Collectivité (ex FARPI, FCSH), l'entretien et la maintenance des bâtiments et matériels, les dépenses pédagogiques, les aides aux familles et les dépenses administratives et logistiques diverses.

G) Le résultat comptable de l'exercice

Il s'obtient en soustrayant les recettes des dépenses. On obtient pour 2021 un excédent de gestion égal à 12 400,55 €.

H) Une capacité d'autofinancement = 1 5399,92 €

La capacité d'autofinancement correspond à un surplus de trésorerie. L'excédent de trésorerie vient augmenter le fonds de roulement.

I) Le fonds de roulement

Le fonds de roulement traduit la marge de manœuvre dont dispose l'établissement. Il permet :

- d'alimenter la trésorerie nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement notamment le service restauration. En effet, la facturation aux familles ayant lieu en fin de trimestre il faut avoir suffisamment de trésorerie pour avancer les fonds,
- financer les dépenses d'investissement ou tout autre projet non financé par le biais de subventions.

En fin d'exercice 2021 le fonds de roulement s'élève à 123 106,97 € soit 96 jours de fonctionnement. Il a augmenté de 15 399,92 € par rapport à 2020.

A noter cependant que pour obtenir le disponible sur le fonds de roulement, il faut retirer les stocks et les créances contentieuses soit un disponible de 114 807,21 €.

**Point de vigilance :**

Sur l'exercice 2022 nous avons déjà effectué un prélèvement de 47 211,34 € au budget initial afin d'équilibrer le budget. En effet, nous avons subi un écrêtement de la subvention de fonctionnement à hauteur de 30 000 € en raison de notre fonds de roulement qui est sur la moyenne haute.

Il faudra probablement prélever de nouveau afin de faire face à la hausse des tarifs des fluides notamment de l'électricité (X 3). Un courrier a été transmis au Conseil Départemental afin de l'alerter sur cette situation inquiétante.



**Conseil d'Administration n° 4**  
**Lundi 4 avril 2022 à 18 h 00**

J) Le besoin en fonds de roulement

Il est négatif ce qui est bien puisqu'il représente une ressource. Quand il est positif il faut être vigilant car cela signifie que l'établissement doit avancer les fonds pour faire face à ses engagements. Il peut alors rencontrer des difficultés pour financer son activité courante.

K) La trésorerie

Le niveau de trésorerie atteint 130 906,53 € ce qui est très satisfaisant. Cela représente trois mois et demi de fonctionnement.

L) Les créances restant à recouvrer au 31 décembre

Elles augmentent légèrement. Ceci est dû au fait que les frais scolaires ont été fait tardivement. Néanmoins le taux de recouvrement des créances s'améliore pour atteindre 96,2 %.

M) Le patrimoine de l'établissement

Le patrimoine de l'établissement est amorti à 82,5 %.

Le patrimoine vivant s'élève à 14 646,95 €. Il est en diminution par rapport à 2020 car nous n'avons pas fait d'investissement en 2021.

A noter que le patrimoine diminue également en raison de la forte politique d'équipement des collèges par la Collectivité de rattachement : dotations informatiques ou dotation en mobilier par exemple.

Le compte financier est soumis à l'approbation du conseil d'administration par deux votes : l'arrêt des comptes et l'affectation du résultat.

Monsieur le Président propose au vote des membres du conseil d'administration d'arrêter le compte financier 2021.

**Pour : 24 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

➤ *Affectation des résultats.*

Monsieur le Président soumet au vote des membres du conseil l'affectation du résultat aux réserves de l'établissement (+12 400,55 €).

**Pour : 24 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

**Conseil d'Administration n° 4**  
**Lundi 4 avril 2022 à 18 h 00**

➤ ***Echéancier prélèvement automatique pour la Demi-pension.***

Monsieur le Principal présente l'échéancier des paiements des demi-pensions par prélèvement automatique pour l'année scolaire 2022-2023. Il indique qu'un prélèvement mensuel de 45 € sera effectué vers le 10 de chaque mois, avec un ajustement en fin de trimestre.

Il convient de préciser que le prélèvement automatique ne sera pas mis en place ou sera supprimé pour les élèves boursiers échelon 2 et échelon 3, afin d'éviter les trop perçus.

Le prélèvement automatique est reconduit d'année en année sauf sur demande de suppression écrite de la famille.

Le Président du Conseil d'Administration soumet au vote des membres de ce conseil, pour avis, l'échéancier du prélèvement automatique pour le paiement de la demi-pension 2022-2023.

**Pour : 24 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

➤ ***Décisions Budgétaires Modificatives : Exercice 2022***

✓ ***Décision Budgétaire Modificative pour information n°1.***

Monsieur le Principal présente la Décision Budgétaire Modificative n°1 pour information.

Réajustement des crédits suite à l'augmentation du coût du séjour en Allemagne et de la baisse du nombre de participants par rapport au budget initial :

- + 560,00 € de participation des familles,
- + 450,00 € de participation de l'OFAG,
- 150,00 € de participation du Conseil Départemental.

✓ ***Décision Budgétaire Modificative n°2 pour vote :***

1) Affectation des dons :

- 912,00 € pour le séjour à Bellevaux,
- 368,00 € pour le séjour en Allemagne,
- 1 620,00 € pour le séjour Normandie-Paris,
- 735,00 € pour le séjour à Rome.

2) Prélèvement sur fonds de roulement pour équilibrer le séjour en Allemagne à hauteur de 957,64 €.

3) Virement entre service pour l'achat d'un scanner 3D dans le cadre de l'atelier numérique :  
1 499,95 € du service AP vers le service OPC (achat subventionné par la DRAC).

Monsieur le Président propose au vote des membres du Conseil d'Administration la Décision Budgétaire Modificative n° 2 sur l'exercice 2022.

**Pour : 24 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

**Conseil d'Administration n° 4**  
**Lundi 4 avril 2022 à 18 h 00**

➤ *Crédits globalisés.*

Monsieur le Principal présente les modalités de répartition de la subvention :

- Droits de reprographie pour un montant calculé en fonction de l'effectif du collège,
- Manuels scolaires pour le solde de la subvention.

Monsieur le Président soumet au vote des membres du conseil les modalités de répartition de la subvention des crédits globalisés.

**Pour : 24 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

➤ *Manuels scolaires.*

Monsieur le Principal présente les priorités d'achat suivantes :

Priorité 1 : ajustement des stocks pour les manuels réutilisés à la rentrée scolaire en fonction de l'évolution des effectifs.

Priorité 2 : remplacement de collections existantes selon crédits disponibles. Il faut compter plus de 2000 € pour changer le manuel d'une matière pour un seul niveau.

Monsieur le Président soumet au vote des membres du conseil les critères d'utilisation de la subvention des crédits globalisés pour la partie relative aux manuels scolaires.

**Pour : 24 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

➤ *Fonds sociaux.*

Etant donné la crise sanitaire actuelle, Monsieur le Principal annonce qu'il a pris la décision de faire prendre en charge, à titre exceptionnel, le kit F.C.P.E. de fournitures scolaires 2022-2023, pour les élèves boursiers, au taux 2 et au taux 3, de cette année scolaire, via le Fonds Social Collégien, pour les familles qui le demanderont.

Pour ce faire, les familles concernées devront simplement remplir et retourner auprès du service gestion le coupon joint au courrier les informant de cette prise en charge financière, ainsi que remplir le bon de commande pour la F.C.P.E. Toutes les familles ne le demandent pas (seulement 80 familles sur 140 ont fait la demande l'an dernier).

Un échange préalable entre la gestionnaire et la F.C.P.E. a eu lieu et est complété par un partage des informations au fur et à mesure des commandes des familles.

Pour information, nous disposons actuellement d'environ 6 000 € de crédit Fonds Social Collégien.

**Conseil d'Administration n° 4**  
**Lundi 4 avril 2022 à 18 h 00**

➤ *Contrats et conventions.*

✓ *Contrat de fourniture d'électricité.*

Le contrat électricité actuel prend fin le 31 décembre 2022.

Adhésion au groupement de commandes géré par le SYDEV non possible au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Une prospection a été faite auprès de plusieurs fournisseurs.

Le contexte actuel nous est très défavorable. Il faut s'engager maintenant pour 2023 car les prix vont continuer à augmenter.

Engagement de trois ans : du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 possibilité d'adhérer au groupement du SYDEV de commandes géré par le SYDEV.

Le président du Conseil d'Administration demande aux membres l'autorisation de signer ce futur contrat avec Primo Energie, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025.

**Pour : 24 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

**IV- Questions diverses**

➤ *Question de la F.C.P.E relative à la prévention du harcèlement.*

Tout d'abord, le Principal rappelle que le harcèlement est présent dans tous les établissements, sous des formes variées. Il est parfois difficile à déceler.

Le harcèlement se caractérise par des violences répétées parfois peu visibles aux yeux des adultes, parce qu'elles se déroulent dans des lieux où ils sont peu ou moins présents (par exemple les coins de la cour, les couloirs, la cantine, etc.), parce qu'elles sont cachées (jets d'objets dans le dos des professeurs, insultes dites à voix basses, coups donnés en l'absence de témoins, par exemple), s'exercent de manière discrète ou parce qu'elles semblent minimes. Les auteurs banalisent souvent ces violences en les identifiant à un jeu (« *c'était juste pour rire* »). La victime rencontre des difficultés à faire part de ce qu'elle subit, parce qu'elle ne l'identifie pas forcément au premier abord comme de la violence, parce qu'elle a honte, qu'elle a peur d'aggraver la situation, etc.

Le harcèlement va à l'encontre des valeurs promues par l'École. En effet, le service public d'éducation « veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. » « [II] fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains (...) » (Extrait de *l'article L.111-1 du code de l'éducation*).

Puis, le Principal indique que le collège est doté d'un protocole harcèlement depuis 2020, qui a pour but d'agir lorsqu'un fait de harcèlement est révélé.

## **Conseil d'Administration n° 4** **Lundi 4 avril 2022 à 18 h 00**

Enfin, le Principal ajoute qu'une formation inter catégorielle s'est déroulée le jeudi 31 mars 2022, dont l'objectif global était de prévenir et de lutter contre le harcèlement. Cette formation a été dispensée par Madame Sylvie DOUILLARD (Infirmière conseillère technique auprès de la DASEN) et par Monsieur Jean-Philippe RICHARD (Directeur SEGPA).

Dans le cadre de la prévention, diverses actions sont mises en œuvre. Le Principal donne la parole à la Conseillère Principale d'Education et au Principal Adjoint pour en parler.

Une conférence à destination des familles sera notamment proposée prochainement par la maison médicale d'Aizenay. Le film « un Monde » sera également proposé l'an prochain aux élèves de 6<sup>ème</sup>.

Le Principal ajoute que les établissements scolaires rentreront dans le programme pHARE dans lequel chaque établissement élabore ses moyens de lutte contre le harcèlement. Une équipe pluridisciplinaire doit être chargée de sa mise en œuvre. Des professeurs présents à la formation expliquent les actions envisageables. Le programme pHARE est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges fondé autour de 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire.
2. Prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. Suivre l'impact de ces actions.
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

### ➤ *Alerte C.D. 85.*

Monsieur le Principal informe les membres du Conseil d'Administration, qu'un courrier a été adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental de Vendée pour l'alerter sur la hausse des tarifs des fluides.

Le Principal précise que le collège Alexandre Soljenitsyne est aujourd'hui confronté à des difficultés financières en raison de la forte hausse des tarifs des fluides combinée à l'écèlement de la subvention de fonctionnement 2022.

En effet, les tarifs de l'électricité notamment ont été multipliés par 3 en ce début d'année. Or, la subvention de fonctionnement allouée à l'établissement initialement prévue à 125 575 € a été finalement abaissée à 95 009 € soit une perte de près de 30 000 €.

Cet écèlement a conduit à un prélèvement sur notre fonds de roulement à hauteur de 47 211,34 € sur l'exercice budgétaire 2022. Notre fonds de roulement est ainsi estimé aujourd'hui à 75 895,63 €.

Selon les estimations réalisées par Madame la Gestionnaire, les dépenses d'électricité devraient avoisiner cette année les 88 000 € au lieu des 30 000 € habituels. Il faudrait donc opérer un prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 58 000 €.

Etant donné le niveau de notre fonds de roulement nous ne sommes pas en mesure d'opérer ce prélèvement. Aujourd'hui, nous sommes donc dans une impasse. Nous n'avons pas d'autre choix que de solliciter une aide financière de la part du Conseil Départemental de Vendée. Dans le cas contraire nos élèves en pâtiraient puisque nous serions dans l'obligation de supprimer certains projets pédagogiques.

**Conseil d'Administration n° 4**  
**Lundi 4 avril 2022 à 18 h 00**

Par un courrier en date du 25 mars 2022, Monsieur Loïc RATEL, Directeur des Services Techniques et de l'Education au Conseil Départemental de Vendée, a répondu que « *les demandes d'aides seront instruites conformément aux règles du fonds d'aide globalisé d'une part et de la subvention « énergie » d'autre part, en tenant compte des éléments du compte financier arrêté au 31 décembre 2021.* »

➤ **Prochaine réunion.**

Le Principal précise que la prochaine réunion du **Conseil d'Administration** est programmée le **mardi 5 juillet 2022.**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président du Conseil d'Administration lève la séance à 20 h 15.

La Secrétaire de Séance  
Madame Morganne GEFARD

Le Président de Séance  
Monsieur Franck ROBIN

